



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 02 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	40
Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	5

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Annick CLAUZADE, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Victor MONTEIL représenté par Betty CHABANNE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Stéphanie PORTE, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Marie CHANQUOI, Régine ANGLARD, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Dominique DURAND, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Jean-Yves VERGNE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

Les élus de Terrasson-Lavilledieu ne prennent pas part au vote du budget primitif 2026 du budget principal.

De fait, Mme Claudine LIARSOU, Mme Stéphanie PORTE, M. Frédéric GAUTHIER, M. Jean BOUSQUET et Mme Coralie DAUBISSE-BOYER ne prennent pas part au vote.

Objet : Adoption du budget primitif 2026 du BUDGET PRINCIPAL

Vu, les travaux du bureau en date du 2 février 2026,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2026 et le rapport présenté lors du conseil communautaire du 9 février 2026,

Vu la note de présentation budgétaire annexé à la présente délibération,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier

(9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès – 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

024-200041150-20260302-DE2026_25-DE
Reçu le 09/03/2026

Vu la proposition budgétaire,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- 📌 **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 du BUDGET PRINCIPAL, lequel peut se résumer comme suit :

Budget Principal 2026

2026

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 244 319,12 €		10 000,56 €
Restes à réaliser			804 692,09 €	323 406,27 €
Affectation				471 285,26 €
Prévision de l'exercice	13 589 451,07 €	11 345 131,95 €	3 571 030,18 €	3 571 030,18 €
Totaux	13 589 451,07 €	13 589 451,07 €	4 375 722,27 €	4 375 722,27 €

- 📌 **DE DETERMINER** le niveau de vote : le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

- 📌 **D'AUTORISER** le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes, **conformément** à l'article L 5217- 10- 6 du CGCT
- fonctionnement : 7,5%
 - investissement : 7,5%

- 📌 **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 02/03/2026

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut-Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20260302-DE2026_25-DE
Reçu le 09/03/2026